



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi, le 13 juin 2016 à 21h15** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *maire*  
**Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*  
**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*  
**Marie-Claude Thériault**, *conseillère siège no 3*  
**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*  
**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*  
**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

**\*Tous les membres du conseil renoncent à l'avis spécial de convocation\***

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification du quorum déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 1. ACHAT D'UN VÉHICULE ET VENTE D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES

#### DIVERS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. LEVÉE DE LA SÉANCE

### ADMINISTRATION

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 202-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

**SÉCURITÉ PUBLIQUE****2. ACHAT D'UN VÉHICULE ET VENTE D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 203-2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** la Municipalité de Saint-Côme procède à l'achat d'un véhicule Chevrolet 2500 pour un montant de 18 000\$ plus les taxes applicables

**Que** la Municipalité de Saint-Côme procède à la vente de deux véhicules et d'un compresseur pour un montant approximatif de 23 000\$.

**Que** l'achat du véhicule Chevrolet 2500 est conditionnel à la vente des deux véhicules portant les numéros 308 et 770.

Adopté

**DIVERS****3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 204-2016**

Il est présentement 21h30 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** la séance soit et est levée.

Adopté

---

**Martin Bordeleau**  
Maire

---

**Réjean Marsolais**  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
Par intérim